



Taux d'intérêt commercial de référence (TICR) pour les aéronefs civils

- 1 L'Appendice III de l'Accord sectoriel sur les crédits à l'exportation d'aéronefs civils (ASU) détermine les taux d'intérêt minimums qui s'appliquent au soutien financier public pour les crédits à l'exportation d'aéronefs civils.
- 2 Les TICR sont fixés le 15 de chaque mois, les taux du mois précédent sont dans la deuxième colonne.

Devise du pays	devise	Maturité des obligations	Durée de Crédit	15/06/2024	15/05/2024
				14/07/2024	14/06/2024
Yen japonais	JPY	TB-5	≤ 9 ans	1.75	1.65
		TB-7	> 9 ans à ≤ 12 ans	1.88	1.78
		TB-9	> 12 ans à ≤ 15 ans	2.07	1.95
Livre sterling	GBP	TB-5	≤ 9 ans	5.31	5.29
		TB-7	> 9 ans à ≤ 12 ans	5.33	5.32
		TB-9	> 12 ans à ≤ 15 ans	5.39	5.38
Dollar américain	USD	TB-5	≤ 9 ans	5.70	5.76
		TB-7	> 9 ans à ≤ 12 ans	5.69	5.76
		TB-9	> 12 ans à ≤ 15 ans	5.69	5.74
Euro	EUR	TB-5	≤ 9 ans	3.73	3.64
		TB-7	> 9 ans à ≤ 12 ans	3.71	3.64
		TB-9	> 12 ans à ≤ 15 ans	3.76	3.70

Organisation de Coopération et de Développement Économiques, 2 rue André Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France
Tél. (33) 1 45 24 82 00 - Internet: www.oecd.org

Demandes générales : Tél. (33) 1 45 24 89 11 • Adresse électronique : export-credits@oecd.org

